

N° 11/3.17

[PRÉAVIS N° 43/12.16](#)

## **SOUTIEN DE LA VILLE DE MORGES AU SALON DU VIN DIVINUM**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission du Conseil communal, constituée de 7 membres, soit : Mmes Aline DUPONTET, Sandra PALMIERI, Sylviane TRUDU et MM Eric DECOSTERD, Steven KUBLER, Mario PASQUALONE et Giancarlo DE BELLIS, président-rapporteur, s'est réunie le 9 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville en salle des Pas Perdus.

Elle a été reçue par M. le Syndic Vincent JAQUES, Mme la Municipale Mélanie WYSS, M. le secrétaire municipal Giancarlo STELLA ainsi que M. Richard CHASSOT et Mme Natacha RUTZ, respectivement directeur général et coordinatrice de la Société Chassot Concept SA, que la commission remercie pour leurs explications et leur disponibilité.

### **1 PRÉAMBULE**

#### **1.1 *Présentation de l'Entreprise Chassot Concept SA, historique et mandat du Salon Divinum***

La Société Chassot Concept s'occupe de l'organisation d'une dizaine de manifestations par année, dont le Tour de Romandie, et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Lorsque l'idée d'un nouveau salon du terroir et du vin est apparue, la société a été contactée par l'Association des Vins de Morges et mandatée pour organiser ledit salon. Ayant accepté la proposition, M. Richard Chassot s'est par la suite mis en relation avec M. Claude Moser, Président du Comptoir de Morges, pour définir d'un arrangement en lien avec le partage des coûts d'une cantine commune (les dates des manifestations concordant à une ou deux semaines près), ladite cantine ayant un coût approximatif de CHF 180'000.-.

En décembre 2016, M. Claude Moser annonce l'arrêt définitif du Comptoir de Morges et donc l'annulation de l'édition 2017, déterminant ainsi que la future manifestation *Divinum* doit prendre entièrement à ses frais les charges de la cantine.

#### **1.2 *Présentation du Salon du terroir et du vin Divinum***

Après avoir pris contact avec la Ville de Morges pour valider la mise en place de cette nouvelle manifestation, la Société Chassot Concept SA, avec le soutien de l'Association des Vins de Morges et celle des Vins de La Côte, mettent sur pied le Salon *Divinum*. L'objectif est de rassembler un public régional et les professionnels de la branche à l'occasion d'un seul et même rendez-vous thématique, tout en mettant en avant une centaine d'exposants venant de plusieurs régions de Suisse, de France et d'Italie.

### 1.3 Le concept

- Lieu : Parc des Sports
- Dates : du 5 au 10 avril 2017
- Exposants : 112 stands (121 vigneron)
- Exposants du terroir : traiteur *La Cave Vaudoise*, sandwicherie régionale, *La Fromagerie Gourmande*, chocolatier régional et l'Hôte d'honneur *La Casa Sardegna*
- Extra : coin jeux à destination des jeunes enfants, stands de découverte des senteurs et parfums
- 1 verre offert à l'entrée
- Structure : cantine de 3'000m<sup>2</sup> sur deux étages
- Prix : Adulte CHF 25.00 / Etudiant, AVS, AI CHF 20.00 / Carte 6 jours CHF 90.00  
200 réductions de CHF 10.00 à disposition à l'Administration communale (date de mise à disposition encore à définir)
- Transport : navettes gratuites entre gare CFF et Parc des Sports durant la manifestation
- Journal de Morges : édition spéciale *Divinum* et présence sur stand
- Public attendu : 20'000 personnes.

### 1.4 Financement : budget et partenaires

Selon le budget présenté dans le préavis au point 3.2 (CHF 600'000) et au vu de l'impossibilité d'une collaboration avec le Comptoir de Morges, la manifestation a grand besoin de partenaires financiers pour lancer les premières éditions. Des soutiens ont déjà été décidés, soit CHF 15'000 de la part de l'Association des Vins de Morges, CHF 15'000 des Vins de La Côte, CHF 40'000 par le Journal de Morges, divers sponsors pour environ CHF 10'000, ainsi qu'un soutien matériel et technique par la Ville de Morges.

## 2 QUESTIONS - REPONSES

Les questions-réponses ont été organisées en deux temps.

### 2.1 Questions et réponses avec Richard CHASSOT

Des commissaires demandent comment le budget de CHF 600'000 a été calculé et sur quelle base il est possible de prévoir un total de 20'000 entrées. M. CHASSOT propose de mettre à disposition des commissaires le budget détaillé, le principal produit étant la location des stands pour environ CHF 340'000.00 et les principales charges le matériel et l'infrastructure pour CHF 383'300.00. Il explique que le public attendu est prévu selon son expérience professionnelle des nombreuses manifestations organisées par sa société et également calqué sur la capacité maximale de la cantine.

Au vu de la situation financière, un commissaire se demande si le montant du soutien souhaité par *Divinum* à la Ville de Morges (CHF 50'000) doit être considéré comme une couverture de déficit ou comme une aide au démarrage. M. CHASSOT précise que, après l'annonce du retrait non-attendu et non prévisible de la participation du Comptoir de Morges (voir point 1.2 du présent rapport), la manifestation attendra un résultat de CHF 0.00, sans perte ni profit.

## 2.2 Questions et réponses avec Vincent JAQUES et Mélanie WYSS

Un commissaire se pose la question de la dimension *Santé publique* liée à cette manifestation et aimerait connaître la position de la Municipalité sur le message communiqué au travers d'un salon axé sur la consommation d'alcool. M. le Syndic Vincent JAQUES rappelle aux commissaires que *Divinum* sera un salon du terroir et du vin, dont l'objectif principal sera de mettre en valeur les produits "bien de chez nous" (vin, chocolat, fromage) et que Morges est la plus vaste région de production viticole du Canton de Vaud avec ses 600 hectares. La manifestation est donc, dans cette optique, un lieu de découverte gustative. Toutefois, il assure avoir entendu la remarque et en prend bonne note pour la suite des travaux sur cet événement.

## 3 DISCUSSION

Les diverses questions précédemment posées ont toutes répondu aux attentes des commissaires et permettent à la discussion d'être grandement raccourcie. Cependant, certains relèvent la problématique du contrôle d'âge. En effet, la structure interne de la manifestation aura comme conséquence de ne permettre qu'un seul accès général à tous les stands, soit autant ceux de dégustations (vin, chocolat, fromage), de restauration, que ceux de jeux à destination des enfants. La sécurité interne devra donc être renforcée pour éviter les débordements et les abus (par exemple consommation d'alcool en dessous de l'âge légal).

C'est à l'unanimité que les commissaires acceptent le présent préavis. Néanmoins, certains tiennent à relever que, compte tenu de l'urgence de rapporter pour mars, ils ne peuvent se prononcer clairement sur le détail du rapport, mais, pour ne pas bloquer ce dossier, approuvent les conclusions dudit rapport.

## 4 CONCLUSION

Au vu de la situation actuelle et de l'essoufflement des différentes manifestations au sein de la Ville de Morges, les commissaires saluent le lancement de ce salon et tiennent à soutenir le préavis de la Municipalité qui, à leur sens, contribue à la diversité de l'offre touristique et économique de la Ville de Morges ainsi qu'à son attractivité régionale.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. D'octroyer, pour une durée de trois ans, un soutien financier de CHF 50'000.00 au Salon des vins *Divinum*, à porter en compte dès le budget 2017.

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Giancarlo De Bellis

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 1<sup>er</sup> mars 2017.**